

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 25 janvier 2024
4/2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi vingt-cinq janvier** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Lucie ROUX, Cécile ABBAS, Bernard GIORGI, Jérôme CHEVALIER, Elodie DOMINGUEZ, Isabelle GRENUT, Marion ANDLAUER, Francis MARGUERITE, Fabien GERVAIS-BRIAND.

Absents : Xavier BIANCHI, Françoise SIMON,

Procurations : Lucien SILVY à Muriel LAVAUT, Jean-Yves DOMALAIN à Francis MARGUERITE, Sébastien TERRANOVA à Claire DIFOUR, Christine BAPTISTE à Bernard GIORGI, Fanny LABESSOULHE à Lucie ROUX, Jean CASSINI à Cécile ABBAS.

Secrétaire de séance : Marion ANDLAUER

Objet : demande subvention dans le cadre des aides du Conseil Départemental 04 2024 pour la réhabilitation des immeubles de l'îlot du château phase « 2nd œuvre-logements sociaux »

Madame la Maire expose que le projet de réhabilitation de l'îlot du château (RHI), dont le coût prévisionnel est estimé pour la phase « 2nd œuvre logement sociaux » à 844 476.00 € HT (890 922.00 € TTC), sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil départemental pour l'année 2024 au titre du contrat de solidarité territorial 2024-2026.

Madame le Maire donne lecture du plan de financement.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel
Etat	Aides 2024 (DETR / DSIL)	145 367
Région Sud		280 000
Département	Contrat de solidarité 2024-2026	60 000
Etat pour logement social	PLUS	61 200
<i>Autofinancement :</i>		
Fonds propres + emprunts		297 909
Total HT		844 476

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** la réalisation de l'opération présentée estimée à 844 476.00 € HT ;
- **approuve** le plan de financement exposé,
- **autorise** la Maire à solliciter les aides du Conseil Départemental au titre du contrat de solidarité territorial 2024-2026 à hauteur de **60 000.00 €** ;

Date de transmission de l'acte: 12/02/2024
Date de reception de l'AR: 12/02/2024
004-210401600-DE_004_2024-DE
A G E D I

- **autorise** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire ainsi que le contrat de solidarité territorial 2024-2026 ;
- **demande** une dérogation pour commencer les travaux avant l'arrêté d'attribution de subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 25/01/2024

Claire DUFOUR,



Date de transmission de l'acte: 12/02/2024

Date de reception de l'AR: 12/02/2024

004-210401600-DE_004_2024-DE

A G E D I